

Envoi : 27/06/2017
Réception par le Préfet : 27/06/2017
Publication : 30/06/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2017-3-7-2

Séance du vendredi 23 juin 2017

REPRODUCTION ET REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES DETENUES PAR LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU HAUT-RHIN

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme JENN donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le Code du Patrimoine,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment ses articles L 311-1 et suivants et L 321-1 et suivants,

VU le décret n° 2017-638 du 27 avril 2017 relatif aux licences de réutilisation à titre gratuit des informations publiques et aux modalités de leur homologation,

VU la délibération n° CG-2011-5-7-6 du 7 décembre 2011 portant définition des règles applicables en matière de reproduction et de réutilisation des informations publiques détenues par les Archives départementales du Haut-Rhin,

VU l'avis favorable de la 7^{ème} Commission lors de sa réunion du 10 février 2017,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport relatif à la reproduction et à la réutilisation des informations publiques détenus par les archives départementales du Haut-Rhin, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- abroge la délibération n° CG-2011-5-7-6 du 7 décembre 2011 portant définition des règles applicables en matière de reproduction et de réutilisation des informations publiques détenues par les Archives départementales du Haut-Rhin,
- vote le principe de la gratuité de réutilisation des informations publiques détenues par le Service des Archives départementales du Haut-Rhin,
- décide de soumettre toutes les réutilisations des informations précitées à la souscription, par la personne intéressée, d'une licence gratuite, qui sera disponible sur demande et sur le portail Internet des Archives départementales, et conforme à la licence ouverte de réutilisation d'informations publiques prévue à l'article D 323-2-1-1 du code des relations entre le public et l'administration, dont le modèle est joint en annexe 4,
- adopte le nouveau règlement général relatif à la reproduction et à la réutilisation des informations publiques détenues par le service des Archives Départementales du Haut- Rhin, joint en annexe 1 et les formulaires-types de demande d'autorisation de reproduction et de réutilisation d'informations publiques (annexes 2 et 5),
- approuve la grille de tarification fixant les tarifs applicables à la reproduction des documents administratifs détenus aux Archives Départementales (annexe 3). Les recettes seront encaissées dans le cadre de la régie de recettes des Archives départementales,
- autorise le Président du Conseil départemental à signer tout acte et à prendre toutes décisions afférentes à la reproduction et à la réutilisation des informations publiques détenues par les Archives Départementales du Haut-Rhin en application des dispositions du code des relations entre le public et l'administration et des décisions qui précèdent.